

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2018 B 00698

Numéro SIREN : 839 504 826

Nom ou dénomination : 2 S HOST

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2023 sous le numéro de dépôt P2023/000128

2023OP01006

REPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-ETIENNE
ORDONNANCE

■
Greffe TC

29 JUIN 2023

Saint-Etienne

Nous, François MEON, Président du tribunal de commerce de Saint-Etienne, assisté du greffier,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par La SAS 2 S HOST dont le siège social est situé Parc des Murons 609 rue Jacqueline Auriol 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON et immatriculée au RCS de Saint-Etienne sous le numéro unique d'identification 839 504 826 représentée/adressée par SELAS BVFD domicilié(e) 145 rue de la Montat BP 59 42009 SAINT-ETIENNE Cedex 2 , tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022 ,

Vu les dispositions des articles L.227-1, L. 225-100, L.242-10, R. 225-64 et R. 210-19 du Code de Commerce,

Attendu que la demande est justifiée, qu'il y sera fait droit **dans la limite de 3 mois** ;

PROROGEONS jusqu'au **30/09/2023** le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 de La SAS 2 S HOST (RCS Saint Etienne 839 504 826) ;

DISONS que la présente ordonnance sera déposée au rang des minutes du greffe de notre Tribunal et en annexe du RCS, et communiquée à la partie requérante ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, s'élevant à 31.99 € TTC , à la charge de la partie requérante.

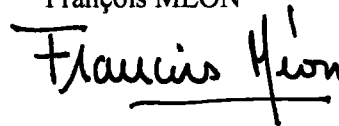
Fait en notre Cabinet,
A Saint-Etienne,

Le **29 juin 2023**

Le commis-greffier,
Clémentine FAURE



Le Président du tribunal de commerce
François MEON



■
Copie certifiée conforme
Le Greffier,



202306/1006



2 S HOST
Société par actions simplifiée
au capital de 810 000 euros
Siège social : Parc des Murons
6 Rue Jacqueline Auriol, 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON
839 504 826 RCS SAINT-ETIENNE

Greffe TC
27 JUN 2023
Saint-Etienne

REQUÊTE
à Monsieur le Président du Tribunal
de commerce de SAINT ETIENNE

Le soussigné

Monsieur Thomas SCHMIDER,

Agissant en qualité de Président de la société 2 S HOST, société par actions simplifiée au capital de 810 000 euros, dont le siège social est Parc des Murons
6 Rue Jacqueline Auriol, 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 839 504 826 RCS SAINT-ETIENNE,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société 2 S HOST a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2022,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, les comptes annuels doivent être approuvés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice par son associé unique, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire suite à la non-obtention à ce jour des comptes de la société dans les délais pour permettre la convocation de la société.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de trois mois lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Fait à ANDREZIEUX BOUTHEON
Le 20 juin 2023
Thomas SCHMIDER
Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be "T. SCHMIDER".